

Dans le cadre des cours d'Éducation Physique et Sportive (cycle course), les élèves doivent réaliser une course de 20 minutes.

Lors de cette course, <u>les élèves volontaires</u> du collège Louis Pasteur pourront courir au **profit du Téléthon : « La course du muscle au service du muscle ».**

Une présentation aux élèves a été réalisée par des bénévoles du Téléthon le jeudi 10/11/2016. Lors de cette présentation, il a été remis aux élèves un livret qui leur explique l'objectif et le principe de cette action solidaire. Les élèves absents pourront retirer le livret en Vie Scolaire.

<u>Principe de la course</u> : une course par classe, pendant le cours d'EPS, la semaine du 28/11 au 02/12/2016

- Avant la course, les <u>élèves volontaires</u> rechercheront un (ou des) « parrain » qui par une promesse de don encouragera l'élève à parcourir un maximum de tours.
- L'élève propose au « parrain » de se faire parrainer (5, 10, 20, 50 centimes ou 1 euros maximum par tour réalisé). L'élève remet en échange un coupon de parrainage et remplit sa fiche de parrainage (voir exemple donné).
- Quand il aura réuni sa (ou ses promesses) de don, il remettra la fiche de parrainage en Vie Scolaire au plus tard le vendredi 18/11/2016.
- Après la course, l'élève retournera auprès de ses « parrains » pour leur demander de confirmer la promesse de don en payant en espèce ou en chèque à l'ordre de l'AFM-Téléthon et en l'envoyant à l'adresse suivante :

Madame DECRON Alice, 16 Hameau des fours à chaux, 16260 CHASSENEUIL. Les parrains recevront bien entendu un reçu fiscal de l'AFMTéléthon à condition que le montant soit supérieur à 5€ et soit effectué par chèque.

- L'ÉLÈVE NE RECEVRA ET NE PRENDRA JAMAIS LE DON LORS DE SES PASSAGES
- <u>LE DONS EST TRANSMIS DIRECTEMENT PAR LES PARRAINS</u> À L'ADRESSE CI-DESSUS.